

**Avis D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/120/F/2026-2027
RELATIF A LA FOURNITURE DU KIT DU PERSONNEL DE TERRAIN, DE
L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET TOPOGRAPHIQUE ET DE
L'EQUIPEMENT DES CIRCONSCRIPTIONS FONCIERES ET CADASTRALES ET
UNITES DECENTRALISEES.**

Date de publication : 18/09/2026

Date d'ouverture des offres : 30/09/2026

Objet

1. La Direction des Titres Fonciers invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture du matériel de bureau pour la Direction des Titres Fonciers et du Cadastre National (relance).

Financement du marché

2. La Direction des Titres Fonciers a obtenu de l'Etat du Burundi un financement sous la forme d'un budget ordinaire de fonctionnement pour l'exercice 2024 - 2025. Une partie de ces sommes accordées sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution du marché relative aux fournitures du matériel de bureau.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont **en trois lots** :
5. L'ensemble des fournitures est à livrer dans un délai maximum de **30 jours** calendaires, comptés à partir de la réception de la lettre de marché signée par toutes les parties. Le lieu de livraison est le siège de la Direction des Titres Fonciers et du Cadastre National.

Condition de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché ainsi qu'une adresse fixe connue, un domicile élu ou un siège social.

4

7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics et/ou qui a déjà fait preuve d'un manquement dans l'un ou l'autre marché auprès de la Direction des Titres Fonciers et du Cadastre National.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

8. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au siège de la Direction des Titres Fonciers et du Cadastre National, situé au Quartier INSS, dans les enceintes du palais II de la Justice, Bloc 3, dans le bureau de la Division des Ressources Humaines, sur présentation d'un bordereau de versement de Cinquante mille francs burundais **(50.000FBU)**, versés au compte de transit des recettes non fiscales n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi. Il peut également être consulté à la même adresse tous les jours ouvrables à partir de 7heures 30 min jusqu'à 15heures 30min, heures locales. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction des Titres Fonciers et du Cadastre National en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

Présentation de l'offre

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de **1.000.000 FBU** pour chaque lot
11. Les offres devront être remises au bureau des conseillers, bloc 3 au plus tard le 30/09/2026 à 9 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
12. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

Validité des offres

14. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.



Date limite de dépôt des offres

15. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le

...../.....2026 à 9heures précises.

16. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

17. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) dans l'une des salles du de la DTFCN en date du 28./09../2026 à 9h30 minutes, heures locales. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification

18. Les exigences en matière de qualifications sont :

Offre technique

1. La preuve d'achat du dossier d'appel d'offres ;
2. La garantie de soumission de 1.000.000 FBU, pour chaque lot délivrée par une Banque agréée au Burundi ;
3. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
4. Une attestation de non redevabilité délivrée par les services de l'OBR et en cours de validité ;
5. Une attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS et en cours de validité ;
6. Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du commerce en cours de validité
7. Le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe connue
8. La copie du registre du commerce
9. Les statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
10. Un acte d'engagement signé du soumissionnaire suivant le modèle indiqué ;
11. Une habilitation du signataire à engager le soumissionnaire
12. Fiche de renseignement sur le soumissionnaire
13. Spécifications techniques

Offre financière :

14. Un acte de soumission suivant le modèle indiqué ;
15. Le bordereau des prix unitaires et devis estimatif ;
16. Le délai de livraison.
17. Devis quantitatifs et estimatifs

N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

19. Aucune marge de préférence ne sera octroyée aux soumissionnaires éligibles.

Adresse

20. L'adresse(s) à laquelle il est fait référence ci-dessus est la Direction des Titres Fonciers, à son siège situé au quartier INSS, au 2^{ème} Palais de la Justice.

Le Directeur des Titres Fonciers et du Cadastre national



←